

REVUE FRANÇAISE D'ENTOMOLOGIE

Publiée par l'Association des Amis du Laboratoire
d'Entomologie du Muséum (A.A.L.E.M.)

Directeur : Hervé DE TOULGOET

Rédacteur en chef : Jean LEGRAND

Rédacteurs : Danièle BONORA

Yves CAMBEFORT

Comité de lecture

Roger-Paul DECHAMBRE, Claude HERBULOT, Loïc MATILE,
Gérard H. PERRAULT, Jean PERICART

L'A.A.L.E.M., déclarée le 3 avril 1978 (« J.O. » du 16 avril 1978) se propose diverses activités définies par le Titre I des statuts :

- Art. 1 – Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association sans but lucratif régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : **Association des Amis du Laboratoire d'Entomologie du Muséum (A.A.L.E.M.)**.
- Art. 2 – Cette association a pour but de soutenir par tous les moyens appropriés l'action, l'œuvre scientifique, le rayonnement du laboratoire d'Entomologie du Muséum et l'enrichissement des Collections nationales. Son organe d'expression est la « **Revue française d'Entomologie** » qu'elle publie en fonction de ses disponibilités.
- Art. 3 – Sa durée est illimitée. Son siège social est fixé à Paris, 5^e, 45, rue de Buffon.
- Art. 4 – La **Revue française d'Entomologie** ne peut publier que des travaux conformes aux objectifs fixés par l'article 2.

Adhésions à l'Association :

Cotisations annuelles : Membres actifs : 30 F

Membres bienfaiteurs : minimum, 150 F

Abonnements à la Revue (1989) :

Tarif réduit pour les adhérents à l'A.A.L.E.M. : 230 F

Tarif normal, France D.O.M.-T.O.M. : 400 F

Étranger : 450 F

Cotisations et abonnements à adresser à : A.A.L.E.M., 45, rue de Buffon,
F-75005 Paris (CCP 23.218.84 T Paris).

Avis aux Auteurs : 25 tirés à la suite par article seront fournis avec une couverture ; une participation de 50 francs par article sera demandée.